

Bruxelles, le 22 juillet 2002

Réformer la politique commune de la pêche pour inverser la tendance au déclin en Méditerranée

S'adressant à Rome aux représentants du secteur italien de la pêche, M. Franz Fischler, membre de la Commission chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, a déclaré aujourd'hui que la Commission souhaitait étendre et renforcer la politique commune de la pêche (PCP) telle qu'elle a été réformée pour l'appliquer à la Méditerranée, où les circonstances sont nettement différentes de celles qui caractérisent les pêcheries du Nord. «Jusqu'ici, la PCP n'a été appliquée que partiellement à la Méditerranée. La Commission proposera sous peu un plan d'action conçu spécifiquement pour aborder le problème du secteur communautaire de la pêche en Méditerranée. Les captures diminuent, les poissons capturés sont de plus en plus petits et certaines espèces, comme le bar, sont de plus en plus rares. Il est dans l'intérêt des pêcheurs italiens d'inverser cette tendance. Nous devons pêcher moins et mieux, assurer le respect de la réglementation, améliorer la coopération entre les pêcheurs et les hommes de science et renforcer la coopération multilatérale», a déclaré M. Fischler. La Commission a présenté ses premières propositions de réforme de la PCP le 28 mai. D'autres propositions, comportant un plan d'action pour la conservation en Méditerranée, suivront bientôt.

En Méditerranée, les captures diminuent d'une manière générale et, même si la situation est moins dramatique que dans le nord de l'Europe, il faut un effort de pêche accru pour maintenir les niveaux atteints antérieurement. Des emplois disparaissent : en Italie, quelque 8 000 pêcheurs ont perdu leur emploi entre 1990 et 2000, ce qui représente une diminution de 16 %. La Commission proposera sous peu un plan d'action adapté à la situation spécifique du secteur de la pêche en Méditerranée.

M. Fischler a déclaré que, si une coopération internationale s'impose pour assurer une pêche durable dans l'ensemble de la Méditerranée, des progrès pourraient déjà être réalisés au niveau de l'UE. «Il est indispensable que les pêcheurs européens respectent davantage les mesures de conservation en vigueur. Comment pourrions-nous nous plaindre des activités menées par d'autres si nous n'observons pas nous-mêmes les règles en vigueur?», a déclaré M. Fischler. Il a également souligné la nécessité d'une meilleure coopération entre pêcheurs et scientifiques, qui permettrait d'examiner les mesures envisagées sur la base de données fiables et transparentes, collectées avec l'aide des pêcheurs.

M. Fischler a ajouté que les stocks fortement migratoires, qui constituent une part importante des pêches de la Méditerranée, devaient être gérés à l'échelon de l'UE, en coordination avec les organisations régionales intéressées. La coopération, à tous les niveaux d'interaction, entre l'UE et les autres parties est indispensable et la Commission ne ménagera pas ses efforts pour la développer et la renforcer, a aussi déclaré M. Fischler.

En ce qui concerne la proposition de mettre fin aux aides publiques à la flotte, présentée par la Commission, M. Fischler a précisé : "Au lieu de protéger la flotte, les subventions l'affaiblissent en la maintenant à un niveau qui engendre une pression excessive par rapport à ce que les stocks de poisson peuvent supporter. Comment une flotte peut-elle être concurrentielle si sa survie dépend de subventions ? Des emplois disparaissent et les revenus diminuent. À quoi bon poursuivre dans cette voie ?»

«Je crois que les deniers publics peuvent être dépensés d'une manière plus responsable. Au lieu d'accroître la capacité de pêche et d'augmenter la pression de la pêche, les aides devraient être utiles au secteur en offrant une indemnisation à ceux qui souhaitent le quitter, en facilitant le désarmement, en favorisant la préretraite et en dispensant une formation et des aides à ceux qui souhaitent se reconverter. Des aides devraient en tout cas être disponibles pour améliorer les normes sanitaires et de sécurité à bord et favoriser l'utilisation d'engins plus sélectifs" a encore ajouté M. Fischler.

Il est également proposé de ne pas remplacer les navires désarmés à l'aide de fonds publics. Les unités venant s'ajouter à la capacité de la flotte devraient être financées à l'aide de fonds privés et à la condition qu'une capacité équivalente soit retirée de la flotte, au moyen, là aussi, de fonds privés. L'expérience de certaines flottes de l'UE qui ont appliqué ce régime durant de nombreuses années montre qu'elles peuvent opérer dans de parfaites conditions de compétitivité et de sécurité sans subventions.

Sachant que les problèmes économiques auxquels les flottes ont à faire face ont une incidence sur les zones côtières, la Commission envisage, en plus des 460 millions d'euros qui seraient transférés de la flotte à des mesures sociales, la possibilité de libérer des ressources supplémentaires pour les affecter, en cas de besoin, à d'autres mesures sociales après 2004.